



PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 22 SEPTEMBRE 2020, 20h00

MAIRIE du Bourget

Membres en exercice : 15
Convocation transmise le 16 septembre 2020

Présents : 13

Votants : 15
Public : 1

Secrétaire de séance : Alexandra Buisson

Le vingt-deux septembre deux mille vingt à vingt heures trente à la mairie du Bourget, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Gilles Margueron, Maire.

Tous les membres du conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Legendre Tonelli Francesca (procuration à B. Buisson), M. Soulier Thierry (procuration à S. Bect).

1. Rapport sur l'eau 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend connaissance des caractéristiques techniques du service (nombre d'habitants desservis, abonnements, ressource en eau, volumes prélevés et distribués...), de la tarification et des recettes du service, des indicateurs de performance (qualité de l'eau potable, rendement du réseau...), des financements et investissements (travaux engagés, à venir et à l'étude, état de la dette, amortissement...), des actions de solidarité (aide au paiement des factures) ;
- **Approuve** le rapport sur l'eau potable de l'année 2019 tel qu'annexé à la présente délibération ;

2. Décision modificative n°2 BUDGET REGIE Electrique

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 673 : Titres annulés (exerc. antér.)		50,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		50,00 €
R 7588 : Autres		50,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante		50,00 €

A l'unanimité, le conseil approuve la décision modificative.

3. Décision modificative n°1 et 2 BUDGET Eau

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6371 : Redev aux agences de l'eau	1 200,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 200,00 €	
D 706129 : Rev agce eau - red mod rés. coll		1 200,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		1 200,00 €

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 675 : Valeurs comptables des élément..		6 671,42 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		6 671,42 €
D 2315-102 : SURPRESSEUR		6 671,42 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		6 671,42 €
R 21531 : Réseaux d'adduction d'eau		6 671,42 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		6 671,42 €
R 775 : Pds des cessions d'éléments d..		6 671,42 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels		6 671,42 €

A l'unanimité, le conseil approuve les décisions modificatives.

4. Décision modificative n°1 BUDGET Principal

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61521 : Entretien de terrains	22 000,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	22 000,00 €	
D 6531 : Indemnités élus		19 500,00 €
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé		2 500,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		22 000,00 €

A l'unanimité, le conseil approuve la décision modificative.

5. Achats de terrains

- **Achat parcelles Mme Favier et Mme Sabouret**

M. le maire rappelle aux élus présents que Mesdames Favier et Sabouret s'étaient proposées de vendre à l'euro symbolique à la Commune leurs parcelles représentant 1891 m² localisées sur la zone des Tufts.

Le notaire est revenu vers la Commune pour indiquer qu'une vente à l'euro symbolique était impossible et qu'il fallait opter pour un achat à titre onéreux ou une donation,

Après échange avec les propriétaires, ces dernières ont opté pour une vente à 0.30 €/m²,

L'Assemblée s'attache à vérifier la localisation des terrains et à ne pas créer de précédent obligeant la Commune à racheter tout type de terrain,

Compte tenu de la faible valeur des terrains et de leur localisation, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **avec 4 voix Pour et 11 voix contre** : - **Refuse** l'achat des parcelles compte tenu de leur situation, - **Préfère** réserver les crédits notamment les frais d'actes, même en cas de donation, à des achats plus prioritaires pour la collectivité.

- **Achat parcelles Famille Excoffon Claude**

M. le maire explique à l'Assemblée que la Commune pourrait acheter les parcelles de l'indivision Excoffon sous réserve de l'accord de tous les frères ou descendants (4).

Après échanges et discussions sur la localisation et la valeur des biens,

A l'unanimité, le conseil municipal propose d'acheter l'ensemble des parcelles à 2000 €, frais d'actes à sa charge.

Les concernés seront contactés prochainement par les services de la Commune.

- **Achat Terrains – Procédure des Biens sans maître**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Les biens sans maître sont des biens immobiliers vacants, dont le propriétaire est soit inconnu (aucun titre de propriété publié au fichier immobilier ou au livre foncier, aucun document cadastral), soit disparu, soit décédé.

Dès lors, deux situations sont à distinguer :

- Les immeubles vacants sans maître qui font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté : dans ce cas, le bien est incorporé dans le domaine de la commune, de droit. Si la commune renonce à ce droit, la propriété du bien est transférée à l'Etat ;
- Les immeubles vacants sans maître qui n'ont pas de propriétaires connus et pour lesquels les taxes foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans (ou ont été acquittées par un tiers) : dans ce cas, le bien est incorporé dans le domaine de la commune selon une procédure spécifique.

Il expose que de nombreuses parcelles se trouvent dans l'un ou l'autre des cas.

Certains immeubles pourraient revenir à la commune après application de la procédure pré décrite.

Les terrains sous le nom de AIGLOZ Victorin en sont un exemple.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, Autorise M. le Maire à engager les démarches nécessaires à l'acquisition de tous ces biens et **Accepte** de confier l'ensemble de la procédure à l'Etude de Me Maurette.

• **Achat parcelles D1845 et D 1847 – Projet LUGE**

M. le maire rappelle aux élus présents le projet de luge présentée en commission spéciale.

Selon le dernier tracé du projet, seules 2 parcelles n'appartiennent pas à la Commune et qu'il conviendrait de les acheter pour uniformiser l'ensemble des parcelles autour de cette zone et assuré le foncier du projet.

Le plan en annexe indique l'emplacement des parcelles.

M. le Maire explique que les propriétaires ont été contactés en amont et qu'elles seraient d'accord pour vendre leur terrain à 1€/m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **A l'unanimité, Accepte** l'achat des parcelles D1845 et D1847 à Mme Martine Bellissand et Mme Nelly Floret au prix de 1€/m², **frais d'actes à la charge de la Commune, Confie** le dossier à l'Etude de Me Maurette à Modane, et **Autorise** M. le Maire à signer tous les actes en lien avec cette affaire.

6. Ventes de terrains

• **Demande achat parcelle B2563**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal - **Prend connaissance** des caractéristiques techniques et patrimoniale du terrain, - **convient** de proposer une convention d'occupation privative du terrain, et -- **Autorise** M. le maire à signer la convention à titre gratuit, pour la partie de la parcelle D2563 présentée au plan en annexe avec M. Parmier David.

• **Demande achat parcelle A 2390**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal : - **Prend connaissance** des caractéristiques techniques et patrimoniales du terrain, - **convient** de vendre ledit terrain à 1.00 €/m², frais de division et de notaire à la charge de M. Orcelet Daniel, - **Autorise** M. le maire à signer les actes nécessaire à la vente auprès du notaire au choix de l'acquéreur.

7. Changement Etude Notariale achat parcelle B1927

Compte tenu de l'ancienneté de ce dossier, et des difficultés rencontrés avec cette parcelle qui est un bien non délimité.

Il convenait dans un premier temps de régulariser l'acquisition auprès de M. Bermond Alexis pour la moitié de la parcelle soit 146 m² à 0.30 €/m².

Ce dossier était en les mains de Me Bellot Guyot qui depuis la dernière délibération d'aout 2019 n'a rien fait pour faire avancer ce dossier.

Après de multiples relances, M. le Maire a demandé expressément à cette étude de retourner l'intégralité du dossier à la Mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** : - **confie** le dossier à Me Maurette et **Rappelle** que le prix d'achat avait été fixé à 0.30 €/m², frais d'actes à la charge de la Commune.

8. Demande de défrichement Syndicat Mixte Thabor Vanoise

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de défrichement de la Forêt Communale de Villarodin-Bourget afin d'effectuer des travaux de renforcement de l'installation de neige de culture sur la Route de Sainte Anne. Le projet consiste en l'implantation de sept nouveaux enneigeurs et l'élargissement ponctuel de la piste de manière à optimiser l'enneigement sur tout le linéaire de la piste, et ainsi améliorer la sécurité des skieurs.

Le Code Forestier prévoit que cette implantation est soumise à autorisation de défrichement accordée par arrêté de Monsieur le Préfet. Dans ce cadre, la commune autorise le Syndicat Mixte Thabor Vanoise à déposer une demande d'autorisation de défrichement d'une surface de 2690 m² nécessaire à la réalisation de ce projet pour les parcelles impactées ci-dessous :

D 2751	1 110 903	2 320
D 2581	2 655	295
D 1510	5 060	75

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à autoriser le Syndicat Mixte Thabor Vanoise à déposer une demande d'autorisation de défrichement.

9. Défrichement Projet Communal Luge

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de défrichement de la Forêt Communale de Villarodin-Bourget afin d'effectuer des travaux d'installation d'une piste de luge quatre saisons sur rails entre le Rond-point en bas de La Norma et la station.

Le Code Forestier prévoit que cette implantation est soumise à autorisation de défrichement accordée par arrêté de Monsieur le Préfet. Dans ce cadre, la commune doit déposer une demande d'autorisation de défrichement d'une surface de 4 507 m² nécessaire à la réalisation de ce projet pour les parcelles impactées et listées dans le **tableau ci-joint** :

Parcelles appartenant à la commune NE relevant pas du régime forestier

TOTAL (partie relevant du régime forestier)	4 507 m²
--	----------------------------

- 2 parcelles de propriétés Privées sont incluses dans le dossier car soit la Commune en fera l'acquisition soit une autorisation de servitude sera officialisée pour permettre l'aménagement et le défrichement sur lesdites parcelles.

Les zones concernées par le défrichement sont des talus de route départementale et des peuplements composées d'épicéas, de bouleaux, de pins et mélèzes en plus faible quantité.

D'un point de vue paysager, l'impact est très réduit par ce type de projet : en effet, le déboisement est très faible car la largeur du layon n'est que de 2.5 mètres et la flore est préservée puisque le projet évite déjà les éventuelles zones à protéger et seul les traversées de routes et vrille impose des massifs de tailles modérées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation de défrichement.

10. Projet agricole Villarodin

Monsieur le Maire rappelle aux élus le projet de Chèvrerie à Villarodin porté par Mme Kierski Alexandra.

Ce projet prévoit l'installation d'un agriculteur et la création d'une exploitation chevrière avec transformation et vente sur place.

La procédure entamée depuis 2018 s'inscrit dans une démarche globale de développement de l'agriculture sur le territoire, avec un accompagnement de la Chambre d'Agriculture et du comité de pilotage des mesures compensatoires agricoles en lien avec le TELT.

Suite à l'échec du projet de ferme laitière, Mme Kierski est venue présenter son projet au bureau de l'AFP puis aux élus de la commission agricole du précédent mandat. Les discussions ont permis d'aboutir un projet à taille humaine et structurant pour Villarodin et la zone des Scies.

Les caractéristiques de l'exploitation sont les suivantes :

<u>Emplacement :</u>	Villarodin sur les zones des Scies et Affetoures. Ouest garage communal
<u>Besoin en surface :</u>	Bâtiment : 560 m ² Surface sol : 1600 M ² MAXIMUM
<u>Eloignement des habitations :</u>	Réglementaire à plus de 50 mètres
<u>Nombre de caprins :</u>	45 la première année, maximum 70 à terme

Une réunion d'information aux habitants de Villarodin est prévu le vendredi 16 octobre 2020 à 17h00 au garage des Scies.

Monsieur le Maire propose ainsi de valider le projet et les surfaces à vendre à 4 €/m² pour permettre de lancer les démarches foncières et financières de la porteuse de projet.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, À l'unanimité, Approuve** le projet présenté, **Confirme** la vente des terrains communaux au tarif de 4€/m² dans la limite des surfaces susvisées, les frais d'actes et de bornage demeurant à la charge des acquéreurs, **Précise** que l'affaire sera confiée à l'Etude de Me Maurette à Modane et **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à cette vente.

11. Mesures collectives agricoles AFP TELT

Monsieur le Maire rappelle et explique aux élus le travail réalisé depuis plus de 8 ans sur le volet Agricole :

- l'extension de l'Association Foncière Pastorale à tout le territoire de la Commune (une des rares AFP de France à être étendue à l'ensemble du territoire communal),
- le travail de Maryline Duval et du bureau de l'AFP pour aboutir à un projet global et
- l'implication de nos services

pour faire avancer ces dossiers.

L'agrandissement de l'AFP était encouragé par TELT pour faciliter les démarches notamment en termes d'accompagnement financier...

Le coût de l'agrandissement a été pris en charge par la Commune et par une Aide de l'Etat mais le coût final reste tout de même de près de 10 000 €. Avec à chaque assemblée générale une convocation de plus de 1000 propriétaires, à distribuer en mains propres contre signature ou par recommandé accusé de réception soit un coût de plus de 3500 €.

L'outil est là, un gros travail a encore été fait pour monter un dossier de travaux d'amélioration pastorale à tout notre territoire, en lien avec les installations d'agriculteurs, mais l'Afp attend toujours la confirmation de la prise en charge de la somme de 321 373 € HT par le Comité de Pilotage (mesures collectives compensatoires de TELT).

Monsieur le Maire souhaite donc que l'Assemblée ré-affirme son soutien à l'AFP et argumente sur sa légitimité à demander de telles aides sur son territoire.

En effet, il semble utile de rappeler les effets de 30 ans d'études et de travaux de préparations et sur les travaux à venir sur Villarodin-Bourget. Avec plus de 210 000 m² de surface agricole supprimée sur les Tierces et plus de 112 000 m² de terres de jardins sur le Moulin, des corridors écologiques et terres de chasses aux Tierces, des terres familiales et patrimoniales sur la zone du Moulin, des chemins piétons, vélos supprimés pour tous les usagers, des tarissements de sources et des années de poussières, sans oublier des explosions pendant le creusement de la galerie de reconnaissance. Certes, le tarissement de sources a été compensé mais l'entretien d'un réseau d'eau à 1300 m d'altitude est beaucoup contraignant que celui d'un réseau de 5 km montant à 2130 m, inaccessible en hiver à cause de l'accès et sa situation en couloir avalancheux.

L'objectif de cette délibération est de rappeler et d'expliquer aux élus décideurs et aux financeurs, ce qu'un chantier de cette envergure, aux pieds des habitations de Villarodin-Bourget, implique pour les habitants et usagers de la zone. Il semble donc justifié que des mesures compensatoires agricoles retombent en priorité sur la Commune la plus impactée du tracé français.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, À l'unanimité - Approuve** le dossier remis par le bureau Agrestice sur les travaux d'amélioration pastorale, - **Confirme** que les mesures de compensations agricoles doivent retomber en priorité sur le territoire de Villarodin-Bourget puisque la surface agricole de l'emprise du chantier et de ses déblais se situe sur Villarodin-Bourget, - **Précise** que les acteurs du plan habitent ou exploitent des terres depuis de nombreuses années sur le territoire communal (à l'exception de Mme Kierski), - **Autorise** Monsieur le Maire à présenter cette délibération au Comité Technique pour renforcer la légitimité de la Commune à demander ce soutien financier.

12. Etude faisabilité Bassin Eau vive

M. le Maire explique aux élus présents le projet dans sa globalité. Un point plus précis sera fait à la prochaine séance après réception du devis de l'étude de faisabilité.

13. Etude Réseaux Rue du Verger Bourget

Depuis les derniers travaux de mise en séparatif du Bourget, le budget Eau devait « respirer » pour permettre de nouveaux investissements. M. le Maire rappelle qu'il reste à traiter la Rue du Verger, Chemin des Fontaines et partie haute de Montée Château Feuillet car le réseau d'eau potable est en acier et la surface n'est plus du tout acceptable. Ces travaux étant présent dans le programme pluriannuel d'investissement des différents budgets et compte tenu que la CCHMV a mis la somme pour les études au budget 2020, il convient de lancer rapidement une consultation pour les études réseaux et travaux.

Les études sont d'ailleurs prévues dans les différents budgets.

A l'unanimité, les élus approuvent le lancement de la consultation ETUDES.

14. Renouvellement Convention Centre de Gestion 73 Retraite

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention avait été signée en 2015 avec le CDG73 pour accompagner la Commune dans ses missions de gestion de la Retraite.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie assurait une mission de contrôle et de suivi des dossiers CNRACL des agents territoriaux, notamment pour l'affiliation, la mutation, la validation de services, le rétablissement de service au régime général, de demande d'avis préalable, de liquidation de pensions vieillesse, invalidité et réversion, de simulation de calcul de pension, fiabilisation de compte individuel retraite, de corrections d'anomalies sur les déclarations individuelles.

M. le Maire donne lecture de la convention à intervenir et explique qu'il est utile de reconduire cette convention pour les dossiers à venir.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Autorise** M. le Maire à signer la présente convention.

15. Recrutement Cinéma hiver 2020/2021

En prévision de l'hiver 2020/2021, il est nécessaire de recruter plusieurs projectionnistes pour le Cinéma Le Grand Air pour la période du 14/12/2019 au 30/04/2020 ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour la période du 14/12/2019 au 30/04/2020 avec possibilités de faire plusieurs contrats dans la limite d'un équivalent temps plein.

16. Nomination élus représentant Association Maison du Tourisme La Norma

A l'unanimité, les élus approuvent la candidature de Cédric Bermond pour siéger au bureau de cette Association.

Pour rappel, l'Association Maison du Tourisme de La Norma gère le plan d'eau de baignade, le ludoparc, les tennis, la pêche et la garderie (le plus gros pôle).

17. Nomination élus Commission Finances CCHMV

Parmi les élus présents Cédric Bermond souhaite participer à cette commission, dont la première réunion a lieu le 23/10/2020. M. le Maire y siège d'office et les enjeux pour la Commune sont forts et il est indispensable que des élus soutiennent la position de Villarodin-Bourget face aux nouveaux élus communautaires pour ne pas faire oublier l'histoire de cette DSC.

En 2013, 2 Millions d'Euros de dotations Etat couvraient les besoins pour la partie investissement Domaine Skiable. Pour ne pas perdre ces dotations (FNGIR+DCRTP qui ne pouvaient pas revenir aux Communes), le choix a fini par aboutir à une extension de la CC La Norma à tout le canton. Par ailleurs, le choix de ne pas passer en Fiscalité Professionnelle Unique a été pris par l'ancienne CC La Norma pour ne pas imposer cette fiscalité au SICM et pénaliser Fourneaux, Modane et Aussois.

L'autre partie du budget de la CC La Norma, 1.2 Millions prélevés en taxes sur les 2 communes Avrieux et Villarodin-Bourget, servaient à toutes les autres compétences sur la station : voirie, réseaux, chemins, immobilier, aménagement station, tourisme, garderie...

En 2015, la DSC a donc été instaurée pour ne pas faire payer les compétences station de La Norma à tous les élus (1.2 Millions d'Euros). Cette DSC était le seul moyen de prélever les 1.2 Millions d'Euros sur Villarodin-Bourget et Avrieux. Cette répartition était juste puisque ce qui était pris « en trop » sur les autres communes leur était reversé.

Aujourd'hui, sa disparition est programmée en raison des nouveaux critères d'attribution et parce qu'elle manque de lisibilité suite aux différents retours de compétences depuis 2015.

Il est donc indispensable que Villarodin-Bourget ne se retrouve pas sans ressources pour exercer des compétences redonnées en 2019.

18. Ajout membre CCAS

Suite à une remarque justifiée du contrôle de légalité, il convient d'ajouter un membre au conseil d'administration du CCAS afin d'obtenir autant de sièges Elus que de membres extérieurs. Mme Hélène Calteau a accepté d'être membre à ce poste.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cet ajout et remercie les membres extérieurs pour leur volontariat.

19. Décisions prises par délégation

- Demande de subvention Projet Luge 4 saisons
- Relance sur la demande de subvention pour la réhabilitation de la Maison d'Octavie
- Prestation Agate Territoires pour mise à niveau de l'actif des 3 budgets Principal, Eau et Régie Electrique (Immobilisations et amortissements). Coût : 2 200 € par budget

Divers :

- **Bois aux Tierces :** M. le Maire demande l'avis du conseil municipal sur le stockage du bois et l'éventuelle vente pour production de plaquette.
- **PREVOYANCE :** Prolongation, pour motif d'intérêt général, de la convention de participation sur le risque « Prévoyance » avec le groupement ADREA mutuelle-MUTEX jusqu'au 31/12/2021.
- **Circulation des camions dans les villages :** M. le Maire explique au conseil municipal que malgré les années de discussions et de demandes exprimées par les élus de Modane, Avrieux et Villarodin-Bourget, TELT n'est jamais allé au bout des projets de déviation, ni par le Pont Onera ni Par le cimetière d'Avrieux et encore moins par Ste Apollonie.

Il est donc évident que la sécurité des habitants passe après celle des espaces naturels cependant aucun aménagement de sécurité ou aucun projet de réduction des nuisances n'a été étudié avant l'arrivée de l'entreprise titulaire du chantier.

Aujourd'hui, la moindre action met en otage l'entreprise A CAUSE du non-respect des engagements de TELT sur les déviations. Les Services de l'Etat se rejettent la balle !

Suite aux échanges recueillis par M. le Sous-Préfet, par la Gendarmerie ou encore le TDL, la traversée du Bourget reste plus dangereuse que celle de Villarodin et Villarodin pourrait faire l'objet d'aménagements... En revanche, Villarodin voit passer un trafic incessant de PL depuis plus de 30 ans pour l'ONERA, EDF ou le curage de l'Arc et cela n'est pas normal. Il n'est pas nécessaire d'en ajouter.

Le Maire d'Avrieux a pris son arrêté temporaire de sens unique Avrieux > Villarodin pour limiter le trafic de camions.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il prendra un arrêté d'interdiction aux PL de plus de 3.5t dans Le Bourget pas pour rejeter le trafic sur Villarodin MAIS pour faire avancer les études d'aménagements de sécurité et SURTOUT FAIRE ABOUTIR LES ETUDES DE DEVIATIONS.

- **CHEVRERIE VILLARODIN : Une réunion d'information aux habitants de Villarodin est prévu le vendredi 16 octobre 2020 à 17h00 au garage des Scies.**
- **Tournage Film Rocher des Amoureux :** Pour le compte de TF1, le téléfilm « Le Saut du Diable », avec comme acteur principal Philippe Bas, doit être tourné entre le 26 octobre et le 20 novembre (1/2 jours sur le Rocher des Amoureux). Des repérages ont et auront lieu avant cette date.

Fait à la mairie de Villarodin-Bourget, le 22 septembre 2020

Le maire,

Gilles MARGUERON

